



COMMUNE de LE DOUHET

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête

Le Maire de la commune de : LE DOUHET

Certifie que l'avis d'enquête publique relatif au projet de suppression des passages à niveau n°401 et n°402, a été publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit à partir du : 27 Février 2024

Et maintenu jusqu'au 28 Mars 2027 date de clôture de l'enquête.

Fait à : LE DOUHET
Le 29 Mars 2024

Le Maire,



Ce certificat est à renvoyer à la Préfecture à l'issue de l'enquête publique